

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 13 JANVIER 2014 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

**Est également présente :** Madame Caroline Rioux, directrice générale.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue et une bonne année 2014 à tous. Il ouvre la séance à 19h30. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Ernest Simard et de M. Claude Hébert.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2014-01-01**

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

**Avec l’ajout des points suivants :**

Sous la rubrique : **Affaires nouvelles;**

- 17.1 Félicitations à M. Félix Séguin pour sa nomination au poste de descripteur officiel des parties de hockey au réseau TVA;
- 17.2 Remerciements aux pompiers;

**1. Adoption de l’ordre du jour**

**2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**

- 2.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2013;
- 2.2 Séance de consultation publique du 2 décembre 2013, 19h00;
- 2.3 Séance de consultation publique du 2 décembre 2013, 19h10;
- 2.4 Séance de consultation publique du 2 décembre 2013, 19h20;
- 2.5 Séance de consultation publique du 2 décembre 2013, 19h25;

**3. Pétitions**

*Aucune*

**4. Correspondances**

- 4.1 Offre de pavage de surlargeurs d’accotement de la route 112 en frais partagés;
- 4.2 Adhésion à l’Union des municipalités du Québec;
- 4.3 Règlement 18-13 de la MRC de Memphrémagog établissant la contribution financière des municipalités locales de la MRC au centre local de développement agissant sur le territoire de la MRC pour l’exercice financier 2014;

- 4.4 Calendrier des assemblées régulières du conseil de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2014;
- 4.5 Avis d'entrée en vigueur du règlement 13-13 de la MRC de Memphrémagog (installation septique au camping Havre des îles);
- 4.6 Avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 14-12-2 de la MRC de Memphrémagog (périmètre d'urbanisation de la Ville de Magog et Stanstead);
- 4.7 Avis d'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 10-13- de la MRC de Memphrémagog (zone inondable Magog et Ste-Catherine-de-Hatley);
- 4.8 Résolution de la MRC de Memphrémagog concernant l'entente intermunicipale pour le barrage du Lac Orford;
- 4.9 Lettre de remerciement de l'Association du Domaine Monbel;
- 4.10 Approbation, par le MAMROT, du règlement d'emprunt 2013-10 concernant la réfection des chemins des *Boisés de la Héronnière*;
- 4.11 Ordre de fermeture du pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac Transports Canada;
- 4.12 Ristourne de la MMQ;

## **5. Administration générale**

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Résolution concernant les accords salariaux aux employés(es) et aux élus(es) pour l'année 2014;
- 5.3 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la *Fédération canadienne des municipalités*;
- 5.4 Renouvellement de l'adhésion annuelle à *Québec municipal* – service internet 2014;
- 5.5 Comité Arts et culture et bibliothèque;
- 5.6 Comité Communication et Trait d'Union;
- 5.7 Comité Environnement;
- 5.8 Comité Eastman en santé;
- 5.9 Comité Promotion touristique;
- 5.10 Comité Sécurité publique;
- 5.11 Comité Voirie;
- 5.12 Comité aqueduc et égout;
- 5.13 Comité intermunicipal des loisirs;
- 5.14 Mise en valeur de la rivière Missisquoi Nord;
- 5.15 Rétenion des services professionnels de HB archivistes s.e.n.c. pour l'année 2014, concernant la gestion des archives de la Municipalité;
- 5.16 Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;

## **6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 décembre 2013;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 décembre 2013;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de décembre 2013;
- 6.4 Acceptation du décompte progressif # 5 – Infrastructures d'eau potable;
- 6.5 Autorisation de versement de subventions;

## **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Délégation d'un représentant au Comité Action-Memphré-Ouest;
- 7.2 Résolution autorisant le paiement de 1 545 \$ à l'École du Val-de-Grâce dans le cadre de l'entente intermunicipale de loisirs;
- 7.3 Mandat pour les activités de loisirs;
- 7.4 Autorisation des dépenses pour les *Plaisirs d'hiver*;
- 7.5 Inscription de la Municipalité au Défi 5/30;
- 7.6 Adoption du calendrier 2014 des activités principales des loisirs de la Municipalité d'Eastman;
- 7.7 Demande de subvention dans le cadre de la Fête de la pêche;
- 7.8 Acquisition d'un surfaceur;

## **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Félicitations à M. Daniel Lefebvre;
- 8.3 Autorisation d'exercice de feux sur une propriété municipale;
- 8.4 Participation du directeur du service de sécurité incendie au colloque sur la sécurité civile et incendie 2014;

## **9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport verbal du président du Comité des travaux publics de la rencontre du 11 décembre 2013;
- 9.2 Renouvellement de l'entente entre Eastman et Stukely-Sud pour l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne;

## **10. Hygiène du milieu et environnement**

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois d'octobre et de novembre 2013;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois d'octobre et de novembre 2013;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de décembre 2013;
- 10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 9 janvier 2014;
- 10.5 Adoption de la structure du Comité consultatif en environnement (CCE);

## **11. Aménagement et urbanisme**

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 18 novembre 2013;
- 11.2 Adhésion de l'inspecteur en bâtiments et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

## **12. Demandes de dérogation mineure**

### **13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

- 13.1 Demande de Mme Annie Moreau pour implanter une résidence au 54 rue des Élans, lot 3 482 492;
- 13.2 Demande de M. Yves Charbonneau pour implanter un Gîte en forêt sur le chemin des Étoiles, lot 2 235 933;
- 13.3 Demande de M. Michel Henri pour implanter un Gîte en forêt sur le chemin des Cervidés, lot 2 236 158;
- 13.4 Demande de M. Julien Ponce pour implanter un Gîte en forêt sur le chemin de la Chute, lot 4 344 991;

### **14. Rapport sur l'émission des permis**

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2013;

### **15. Avis de motion**

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-06 concernant la gestion des matières résiduelles;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-07 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;

### **16. Règlements**

- 16.1 Adoption du projet de règlement 2014-02 remplaçant le règlement 2011-16 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;

### **17. Affaires nouvelles**

### **18. Période de questions**

### **19. Levée de la séance**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

### **2.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2013;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-02**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **2.2 Séance de consultation publique du 2 décembre 2013, 19h;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-03**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 2 décembre 2013, à 19h, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

### **2.3 Séance de consultation publique du 2 décembre 2013, 19h10;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-04**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 2 décembre 2013, à 19h10, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

### **2.4 Séance de consultation publique du 2 décembre 2013, 19h20;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-05**

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 2 décembre 2013, 19h20, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

### **2.5 Séance de consultation publique du 2 décembre 2013, 19h25;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-06**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 2 décembre 2013, 19h25, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce Conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

### **3. PÉTITIONS**

### **4. CORRESPONDANCES**

#### **4.1 Offre de pavage de surlargeurs d'accotement de la route 112 en frais partagés;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-07**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le Conseil manifeste au *Ministère des Transports du Québec* son accord à participer financièrement à l'aménagement d'un accotement de 1,5 mètres favorisant la sécurité des cyclistes et piétons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2 Adhésion à l'Union des municipalités du Québec;**

Le Conseil prend acte.

#### **4.3 Règlement 18-13 de la MRC de Memphrémagog établissant la contribution financière des municipalités locales de la MRC au centre local de développement agissant sur le territoire de la MRC pour l'exercice financier 2014;**

Le Conseil prend acte.

#### **4.4 Calendrier des assemblées régulières du conseil de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2014;**

Le Conseil prend acte.

#### **4.5 Avis d'entrée en vigueur du règlement 13-13 de la MRC de Memphrémagog (installation septique au camping Havre des îles);**

Le Conseil prend acte.

#### **4.6 Avis d'entrée en vigueur du règlement numéro 14-12-2 de la MRC de Memphrémagog (périmètre d'urbanisation de la Ville de Magog et Stanstead);**

Le Conseil prend acte.

#### **4.7 Avis d'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 10-13- de la MRC de Memphrémagog (zone inondable Magog et Ste-Catherine-de-Hatley);**

Le Conseil prend acte.

**4.8 Résolution de la MRC de Memphrémagog concernant l'entente intermunicipale pour le barrage du Lac Orford;**

Le Conseil prend acte.

**4.9 Lettre de remerciement de l'Association du Domaine Monbel;**

Le Conseil prend acte.

**4.10 Approbation, par le MAMROT, du règlement d'emprunt 2013-10 concernant la réfection des chemins des *Boisés de la Héronnière*;**

Le Conseil prend acte.

**4.11 Ordre de fermeture du pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac par Transports Canada;**

**RÉSOLUTION 2014-01-08**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman n'est pas propriétaire du pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac, point milliaire 95,4;

**ATTENDU QUE** la Montréal, Maine & Atlantic Co. entretient depuis toujours, et le Canadian Pacific avant elle, l'ensemble de la structure du pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac;

**ATTENDU QU'**un avis de Transports Canada, daté du 14 juillet 2013, indiquait à la MMAC d'effectuer des réparations sur le pont;

**ATTENDU QUE** la MMAC n'a pas effectué ces réparations;

**ATTENDU QUE**, conséquemment, Transports Canada a ordonné la fermeture du pont jusqu'à ce que les travaux demandés soient effectués;

**ATTENDU QUE** la responsabilité du pont est celle du MMAC mais que pour assurer la sécurité des usagers, la Municipalité a fermé les approches du pont dès la réception de l'ordre;

**ATTENDU QUE** cette fermeture occasionne un détour de 5,2 km en aller seulement pour quelque 200 propriétaires;

**ATTENDU QUE** ce détour occasionne des frais additionnels importants pour ces résidents en plus des inconvénients évidents au quotidien;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil demande à l'Office des transports du Canada de lui fournir toute l'information qu'elle détient qui permettrait d'élucider la propriété de la structure du pont;

**QUE** le Conseil demande à Transports Canada une rencontre formelle avec les représentants afin de discuter rapidement des options qui s'offrent à lui pour rouvrir le pont dans les meilleurs délais et afin d'obtenir des précisions sur les réparations désirées;

**QUE** le Conseil envoie une lettre à la Ministre des transports pour solliciter son appui afin de régler le dossier dans les meilleurs délais;

QUE copie de cette résolution soit acheminée aux députés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.12 Ristourne de la MMQ;**

Le Conseil prend acte.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;**

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant la formation des comités et des principes de gouvernance de la MRC.

#### **5.2 Résolution concernant les accords salariaux aux employés(es) municipaux et aux élus(es) pour l'année 2014;**

##### **RÉSOLUTION 2014-01-09**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le Conseil accorde aux employés(es) municipaux et aux élus(es), et elle est par la présente accordée, une augmentation salariale de 1 % pour l'année 2014.

**QUE** le Conseil accorde les ajustements salariaux aux employées concernées en regard de l'équité salariale selon la grille proposée lors de l'étude du budget 2013 pour l'année 2014;

**QUE** le Conseil accorde un reclassement de l'échelle salariale accordé à la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe au dernier échelon salarial;

**QUE** le Conseil accorde une augmentation salariale de 2 % à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'année 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.3 Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité à la Fédération canadienne des municipalités;**

##### **RÉSOLUTION 2014-01-10**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Conseil autorise le renouvellement de son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, au coût de 368,03 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5.4 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec municipal – service internet 2014;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-11**

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec municipal – service couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, au coût de 316,18 \$ taxes incluses.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **5.5 Comité Arts et culture et bibliothèque;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-12**

**ATTENDU QU'**il y a lieu, pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013 de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Comité d'Arts et culture soit formé de Mme Nathalie Lemaire, conseillère et M. Philippe-Denis Richard, conseiller;

**QUE** Mme Nathalie Lemaire soit et est également nommée responsable de la bibliothèque municipale pour le conseil municipal d'Eastman.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **5.6 Comité Communication et Trait d'Union;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-13**

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Comité Communication et Trait d'Union soit formé de Mme Nathalie Lemaire, conseillère et de M. Michel Fréchette, conseiller.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

#### **5.7 Comité Environnement;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-14**

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Comité Environnement soit formé Mme Nathalie Lemaire, conseillère et de M. Patrick McDonald, conseiller.



*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**5.8 Comité Eastman en santé;**

**RÉSOLUTION 2014-01-15**

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Comité Eastman en santé soit formé de M. Yvon Laramée, maire et de Mme Marie-Lou Laramée, coordonnatrice loisirs et développement touristique.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**5.9 Comité Promotion touristique;**

**RÉSOLUTION 2014-01-16**

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Comité Promotion touristique soit formé de M. Yvon Laramée, maire et de Mme Marie-Lou Laramée, coordonnatrice loisirs et développement touristique.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**5.10 Comité Sécurité publique;**

**RÉSOLUTION 2014-01-17**

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par  
appuyé par**

**QUE** le Comité Sécurité publique soit formé de M. Philippe-Denis Richard, conseiller et de M. Maurice Séguin, conseiller.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**5.11 Comité Voirie;**

**RÉSOLUTION 2014-01-18**

ATTENDU QU'il y a lieu pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Comité Voirie soit formé de M. Jean-Maurice Fortin, conseiller et de M. Maurice Séguin, conseiller.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.12 Comité aqueduc et égout;**

**RÉSOLUTION 2014-01-19**

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la formation de ses comités pour la bonne marche des activités de la Municipalité;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Comité aqueduc et égout soit formé de M. Yvon Laramée, maire et de M. Michel Fréchette, conseiller.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.13 Comité intermunicipal des loisirs;**

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la nomination d'un(e) représentant(e) de la Municipalité au sein du Comité intermunicipal des loisirs;

**RÉSOLUTION 2014-01-20**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** Mme Nathalie Lemaire, conseillère et Mme Marie-Lou Laramé, coordonnatrice loisirs et développement touristique soient et sont nommées pour représenter la Municipalité d'Eastman au sein du Comité intermunicipal des loisirs

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.14 Comité régional Missisquoi Nord;**

**RÉSOLUTION 2014-01-21**

**ATTENDU QU'**il y a lieu, pour le Conseil, suite à l'élection municipale du 3 novembre 2013, de procéder à la nomination de deux (2) représentants du Conseil sur le comité de suivi du projet de la « Mise en valeur de la rivière Missisquoi Nord »;

**Il est proposé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** les conseillers, Michel Fréchette et Patrick McDonald soient et sont nommés pour représenter la Municipalité d'Eastman au sein du comité de suivi du projet de la « Mise en valeur de la rivière Missisquoi Nord ».

**QUE** le Conseil souligne la participation bénévole de Madame Michèle Desrochers à ce comité.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**5.15 Rétention des services professionnels de HB archivistes s.e.n.c. pour l'année 2014, concernant la gestion des archives de la Municipalité;**

**RÉSOLUTION 2014-01-22**

**ATTENDU QUE** la société en nom collectif HB archivistes gère les archives de la Municipalité depuis plusieurs années;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de retenir les services professionnels pour une période de travail de deux (2) semaines au cours de l'année 2014;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le Conseil retienne les services professionnels de HB archivistes s.e.n.c. pour une période maximale de travail de deux (2) semaines à déterminer au cours de l'année 2014;

**QUE** le tarif pour chaque semaine de travail est de 932,79 \$ plus taxes applicables;

**QUE** le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte et document pour donner effet à la présente.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**5.16 Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;**

**RÉSOLUTION 2014-01-23**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET IL EST RÉSOLU**, le Conseil de la Municipalité d'Eastman, en ayant fait une lecture complète du document intitulé « Mutuelle de prévention FQM – PRÉVENTION (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement » précisant les règles de fonctionnement, les obligations et les responsabilités des membres de la Mutuelle, et s'en déclarant satisfaits;

**QUE** l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 décembre 2013;**

**RÉSOLUTION 2014-01-24**

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 décembre 2012 au montant de 441 739,64 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 01*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 décembre 2013;**

**RÉSOLUTION 2014-01-25**

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 décembre 2013 et ce, pour un montant de 111 025,97 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 02*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.3 Ratification des salaires payés au mois de décembre 2013;**

**RÉSOLUTION 2014-01-26**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 2 décembre 2013, et ce, pour un montant de 51 587,85 \$ le tout avec dispense de lecture de la liste déposée en annexe (*Annexe 03*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.4 Acceptation du décompte progressif # 5 – Infrastructures d'eau potable;**

**RÉSOLUTION 2014-01-27**

**ATTENDU** la recommandation de paiement des consultants SM<sup>i</sup> en regard du décompte progressif # 5 soumis le 23 décembre 2013;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil accepte le décompte progressif # 5 pour les travaux d'infrastructures d'eau potable;

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture 13-0817, au montant de 232 626,22 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.5 Autorisation de versement de subventions;**

**RÉSOLUTION 2014-01-28**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le Conseil autorise le versement des subventions 2013 suivantes :

- 1 500,00 \$ au Regroupement des Gens d'Affaires d'Eastman;
- 2 682,17 \$ à l'Apelor provenant du budget du CCE 2013.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

### **7.1 Délégation d'un représentant à l'Organisme Action-Memphré-Ouest;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-29**

**ATTENDU** la création d'un organisme de concertation entre les Municipalités d'Austin, de Bolton-Est, d'Eastman, du Canton de Potton, de St-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseiller M. Michel Fréchette soit et est délégué pour représenter la Municipalité à ce comité;

**QUE** le conseiller Patrick McDonald soit et est le substitut pour remplacer M. Fréchette, le cas échéant.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **7.2 Résolution autorisant le paiement de 1 545 \$ à l'École du Val-de-Grâce dans le cadre de l'entente intermunicipale de loisirs;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-30**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est partie à l'entente intermunicipale de loisirs dont les parties utilisent certains locaux de l'École du Val-de-Grâce;

**ATTENDU QUE** la participation financière de la Municipalité d'Eastman à cette entente est de 1 545 \$ pour l'année scolaire 2013-2014;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à payer à l'École du Val-de-Grâce, une somme de 1 545 \$ représentant la participation financière de la Municipalité d'Eastman à l'entente intermunicipale de loisirs dont elle est partie prenante et ce, pour l'année scolaire 2013-2014.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **7.3 Mandats pour les activités de loisirs;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-31**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman est le gestionnaire des activités du comité de loisir intermunicipal;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de confirmer les mandats aux professeurs des activités;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil donne à :

**Mme Nicole Dumont**, le mandat d'animation du cours de yoga pour adulte, pour une durée de dix (10) semaines, 2h45/sem, au coût de 1 130 \$;

**Mme Gerenarda Garcia Serna**, le mandat d'animation du cours d'espagnol, pour une durée de douze (12) semaines, 3h/sem, au coût de 2 160 \$;

**M. Stéphane Asselin**, le mandat du soccer pour une durée de douze (12) semaine, 3h/sem, au coût de 1 500 \$

**Mme Marie-Claude Dubeau**, le mandat du Projet musical pour une durée de douze (12) semaines, 2h/sem, au coût de 1 200 \$ plus 400 \$ pour la présentation finale (technicien et système de son et éclairage);

**Ateliers Créations Plurielles** pour le cours de dessin / peinture, pour une durée de dix (10) semaines, 3h/sem, au coût de 900 \$;

**M. Michael DesHaies**, le mandat de surveillance des activités, pour une durée de douze (12) semaines, au taux horaire de 27 \$;

**QUE** ces mandats ne soient confiés que conditionnellement à un nombre minimal d'inscriptions pour couvrir les frais d'honoraires;

**QUE** les paiements soient autorisés sur présentation de facture, en deux (2) versements de 50 % au début de la session et 50 % à la fin de la session.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.4 Autorisation des dépenses pour les *Plaisirs d'hiver*;**

##### **RÉSOLUTION 2014-01-32**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le Conseil préautorise un montant maximal de 7 000 \$ pour couvrir certaines dépenses pour les *Plaisirs d'hiver*, notamment la conception d'une signature, d'un dépliant, de trois oriflammes, d'affiches et leur impression (2 300 \$), le sirop d'érable (600 \$), la musique (400 \$), les jeux gonflables (1 975 \$), randonnée à chevaux (500 \$) et autres dépenses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.5 Inscription de la Municipalité au Défi 5/30;**

##### **RÉSOLUTION 2014-01-33**

**ATTENDU QUE** l'inscription de la Municipalité au Défi 5/30 favorise l'implantation de saines habitudes de vie;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil autorise la coordonnatrice aux loisirs d'inscrire la Municipalité au Défi 5/30 et d'en faire la promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.6 Adoption du calendrier 2014 des activités principales des loisirs de la Municipalité d'Eastman;**

**RÉSOLUTION 2014-01-34**

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Conseil adopte le calendrier suivant :

<b>PLAISIRS D'HIVER</b>	samedi le 25 janvier
<b>FÊTE DE LA PÊCHE</b>	samedi le 7 juin
<b>FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC</b>	lundi le 23 juin
<b>HALLOWEEN</b>	vendredi le 31 octobre
<b>DÉFILÉ DE NOËL</b>	samedi le 13 décembre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.7 Demande de subvention dans le cadre de la Fête de la pêche;**

**RÉSOLUTION 2014-01-35**

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Conseil autorise Mme Marie-Lou Laramée à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de soutien financier au *Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2014-2014*, dans le but de soutenir le développement de la relève.

**QUE** le Conseil confirme que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce introduite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.8 Acquisition d'un surfaceur;**

**RÉSOLUTION 2014-01-36**

**ATTENDU QUE** la Municipalité n'a plus l'équipement pour faire l'entretien du sentier de ski de fond;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire poursuivre l'entretien du sentier de ski de fond sur la piste cyclable;

**ATTENDU QUE** la marche hivernale devient une pratique de plus en plus populaire;

**ATTENDU QUE** le surfaceur choisi permet l'entretien d'un sentier de ski de fond et de marche;

**Il est proposé par le Conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le Conseil acquière un surfaceur MS-Pro4 de l'entreprise JP Concept au coût de 2 730 \$ plus les taxes applicables et le transport, incluant une boîte de rangement;

**QUE** le Conseil affecte et approprie ce montant au Fonds fins de parcs et terrains de jeux;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le Conseil prend acte.

### **8.2 Félicitations à M. Daniel Lefebvre;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-37**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

**QUE** le Conseil adresse des félicitations à M. Daniel Lefebvre pour l'obtention du diplôme de Technicien en prévention des incendies.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.3 Autorisation d'exercice de feu sur une propriété municipale;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-38**

**ATTENDU** le plan directeur du Parc Missisquoi-Nord;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire y aménager une aire d'accueil dont un bâtiment multifonctionnel;

**ATTENDU QUE** le bâtiment actuel a fait l'objet d'une évaluation et que les travaux de réfection totalisent quelque 325 000 \$;

**ATTENDU** la pertinence de s'assurer de la sécurité des lieux;

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le Conseil autorise le directeur du service de sécurité incendie à coordonner un exercice de feu sur la propriété sise au 32 rue des Pins Sud;



**QUE** le Conseil autorise le directeur du service de sécurité incendie à disposer des débris selon les règles de gestion des matières résiduelles.

*M. Jean-Maurice Fortin vote contre.*

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**8.4 Participation du directeur du service de sécurité incendie au colloque sur la sécurité civile et incendie 2014;**

**RÉSOLUTION 2014-01-39**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le Conseil autorise le directeur du service de sécurité incendie à participer au colloque sur la sécurité civile et incendie qui se déroulera du 17 au 19 février 2014 à Québec, au coût de 320 \$;

**QUE** les dépenses reliées à ce colloque soient remboursables selon la politique de travail en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. TRAVAUX PUBLICS**

**9.1 Rapport verbal du président du Comité des travaux publics de la rencontre du 11 décembre 2013;**

M. Michel Fréchette, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 11 décembre 2013.

**9.2 Renouvellement de l'entente entre Eastman et Stukely-Sud pour l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne;**

**RÉSOLUTION 2014-01-40**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Eastman est partie prenante à une entente avec la municipalité du Village de Stukely-Sud et ce, depuis le 2 août 2002, concernant l'entretien d'été d'une portion de 52 mètres du chemin Aimé-Dufresne accessible par Eastman;

**Il est proposé par le Conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil accepte que soit renouvelée, pour une autre année, l'entente avec la municipalité du Village de Stukely-Sud concernant l'entretien d'été d'une portion du chemin Aimé-Dufresne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois d'octobre et de novembre 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport cité en rubrique.

Le rapport est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

**10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois d'octobre et de novembre 2013;**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport cité en rubrique.

Le rapport est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

**10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de décembre 2013;**

Le Conseil prend acte.

**10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 9 janvier 2014;**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 9 janvier 2014.

**10.5 Adoption de la structure du Comité consultatif en environnement (CCE);**

**RÉSOLUTION 2014-01-41**

ATTENDU la proposition de structure du CCE datée du 7 janvier 2013;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de cette proposition;

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le Conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le Conseil adopte la structure du CCE proposée par celui-ci dans son document daté du 7 janvier 2013 joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 19 novembre 2013.**

Le Conseil prend acte.

**11.2 Adhésion de l'inspecteur en bâtiments et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);**

**RÉSOLUTION 2014-01-42**

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le Conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le Conseil accorde la somme de 290 \$ plus taxes applicables pour l'adhésion 2014 de l'inspecteur en bâtiment et environnement à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*aucune*

**13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

**13.1 Demande de Mme Annie Moreau pour implanter une résidence au 54 rue des Élans, lot 3 482 492;**

**13.2 Demande de M. Yves Charbonneau pour implanter un Gîte en forêt sur le chemin des Étoiles, lot 2 235 933;**

**13.3 Demande de M. Michel Henri pour implanter un Gîte en forêt sur le chemin des Cervidés, lot 2 236 158;**

**13.4 Demande de M. Julien Ponce pour implanter un Gîte en forêt sur le chemin de la Chute, lot 4 344 991;**

**RÉSOLUTION 2014-01-43**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 17 décembre 2013 (rés. 2013-59);

**Il est proposé par le Conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par Philippe-Denis Richard**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA, sous réserve de validation de la responsabilité de la Municipalité en regard des mesures d'urgence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

**14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de décembre 2013;**

Le Conseil prend acte.

**15. AVIS DE MOTION**

**15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-06 concernant la gestion des matières résiduelles;**

Je, Nathalie Lemaire, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-06 concernant la gestion des matières résiduelles.

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

### **15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2014-07 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08;**

Je, Jean-Maurice Fortin, donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2014-07 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2012-08.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'abroger l'article 15.10.4 concernant l'interdiction des dispositifs lumineux au contour d'une construction;
- d'autoriser l'usage « Marché public » dans la zone Cb-5;
- de modifier les dispositions concernant la coupe d'arbres dans les zones commerciales et résidentielles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- de mettre à jour dans l'ensemble des zones commerciales les usages commerciaux autorisés par zone;
- de modifier la distance minimale en cour arrière pour les perrons, galeries et patios à 2 m de ligne arrière;
- d'ajouter la définition du terme « Refuge » : Bâtiment exclusivement à des fins résidentielles, d'une superficie maximale de 50 m<sup>2</sup> incluant la superficie de la galerie. Le bâtiment doit être autosuffisant en énergie;
- d'ajouter une section au chapitre 15 concernant des dispositions particulières applicables à un « Refuge »;
- de modifier les usages autorisés dans les zones RUR et AF en abrogeant l'usage « Gîte en forêt » et en ajoutant l'usage « Refuge »;
- de modifier les usages autorisés dans la zone Rt-2 en abrogeant l'usage « Gîte en forêt » et en ajoutant l'usage « Refuge ».

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

## **16. RÈGLEMENTS**

### **16.1 Adoption du projet de règlement 2014-02 remplaçant le règlement 2011-16 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »;**

#### **RÉSOLUTION 2014-01-44**

**Il est proposé par le Conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la Conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le projet de règlement 2014-02 remplaçant le règlement 2011-16 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux » soit et est adopté.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **17. AFFAIRES NOUVELLES**

### **17.1 Félicitations à M. Félix Séguin**

Les membres du Conseil désirent féliciter M. Félix Séguin pour sa nomination au poste de descripteur officiel des parties de hockey au réseau TVA.

### **17.2 Remerciements aux pompiers;**

Les membres du Conseil désirent souligner l'aide des pompiers pendant la crise du verglas du congé des Fêtes et les remercient pour leur travail et soutien auprès de la communauté.

## **18. PÉRIODE DE QUESTION**

*M. Maurice D'Anjou* demande qui a la responsabilité de la coupe d'arbres en bordure des chemins.

*M. Antonio Barbieri* émet un commentaire sur la collecte des ordures aux mois pour l'année 2014.

*Mme Danielle Routhier* remercie la Municipalité de sa contribution à la Coop de Santé et invite les citoyens à y adhérer.

*M. Claude Nadon* exprime ses doléances sur le travail des cols bleus de la Municipalité pendant le verglas.

*M. Normand Ouellet* remercie le Conseil d'avoir réagi rapidement à la demande de rencontre avec l'Association.

*Il demande si le Conseil entend faire des travaux pour une réouverture rapide du pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac.*

*M. Michel Bellerose* demande des précisions sur le dossier du pont.

*M. Robin D'Anjou* suggère que la Municipalité fasse un tour de ville pour se saisir des besoins en élagage de façon plus centrée.

*Mme Victor Bédard* indique que, selon lui, les Municipalité doit intervenir sur les propriétés privées lorsque les arbres sont dangereux.

*M. Claude Désautels* demande pourquoi le retrait de l'usage des habitations bi-familiales ne figure pas aux items listés dans l'avis de motion adopté aujourd'hui.

*Il exprime son désir de voir la Municipalité intervenir dans la plantation d'arbres chez les citoyens pour éviter des plantations nuisibles. Il indique aussi que la Municipalité devrait intervenir afin que l'eau de ruissellement des propriétés demeure sur les propriétés.*

*Il exprime son mécontentement sur la façon dont le nivelage des chemins est fait et demande plus de discernement à cet égard.*

*M. Claude Marcouiller* demande des précisions sur la propriété du pont.

*Mme Véronique Harrer (Beignes Dora)* indique que la fermeture du pont a une incidence directe sur la vitalité de son commerce.

*Mme Lorraine Hudon* s'informe sur la capacité de nos pompiers à réagir lors de catastrophes.

*M. Jacques Dagenais* demande que l'on vérifie les fossés sur le chemin du Lac-d'Argent.

*M. Gaston Lizotte* demande à revoir les dates de ventes de garage car elles sont, selon lui, trop rapprochées.

*Il demande à la Municipalité de bien suivre la 1<sup>ère</sup> collecte du compost.*

*Il demande à la Municipalité qu'elle intervienne auprès du MTQ pour l'installation d'un garde-fou à la courbe dangereuse du chemin George-Bonnallie au nord du chemin des Diligences.*

*M. Victor Bédard aimerait que la Municipalité demande un rapport sur l'état du pont aérien du MMA.*

*Mme Monique David recommande une rencontre entre le service incendie, la Municipalité et les organismes afin de coordonner les mesures d'urgence en cas de verglas ou autres catastrophes.*

*M. Michel Bellerose demande si la Municipalité a un avis technique et une estimation des coûts pour remplacer le pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac.*

*M. Jean-Christophe Ledoux demande que la Municipalité s'assure que le nouvel acquéreur des actifs de la MMA soit responsable de la réfection du pont sur le chemin d'Orford-sur-le-lac.*

*M. Jacques Tremblay déplore le manque de signalisation de détour pour la fermeture du pont.*

*M. Normand Ouellet dénonce le piètre état du chemin de la Traverse et demande si ce chemin fait partie du plan triennal et sinon en demande l'ajout.*

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2014-01-45**

**Il est proposé par la Conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le Conseiller, Michel Fréchette**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du Conseil est levée à 21h10.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### ***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée,  
Maire**

---

**Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**